

ORDRE DU JOUR :

- **Avenant pour sentier d'interprétation – Sollicitation de subventions FEDER et CCHT**
- **Commission communale des impôts directs (CCID) – Nomination des membres**
- **Ecole :**
 - Rythmes scolaires
 - Aménagement de la prochaine rentrée scolaire
- **Informations sur les travaux de voirie :**
 - Classement de la voirie communale
 - Mise en place du radar pédagogique
 - Réaménagement du bourg
 - Rue du 19 mars...
- **Point sur la 5^{ème} tranche d'assainissement**
- **Informations générales sur les bâtiments communaux – Logements communaux**
- **Arrêté du Maire sur ses missions de police**
- **Questions diverses**
 - Recrutement de 2 ASVP...

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard COUILLABIN

Approbation du PV de la séance du 09 mai 2014

1 - Avenant pour le sentier d'interprétation : Sollicitation de subventions de la FEDER et de la CCHT

Madame Le Maire rappelle la Délibération du 14 février 2012 par laquelle le Conseil Municipal validait le projet et le plan de financement pour la création d'un sentier d'interprétation à Plougrescant sur le secteur "le Gouffre_Castel Meur", et sollicitait l'aide financière de l'Europe au titre du programme LEADER 2007-2013 (FEADER et ligne spécifique CG22),

Madame Le Maire informe l'assemblée des accords de financements reçus :

FEADER : 30%, soit 3023.96 €

Contrat de station : 30 % : 15% de la Communauté de Communes du Haut Trégor, soit 1 511.37 € + 15% du Conseil Général, soit 1 512 € (dans le cadre du contrat de station)

Le montant total de l'opération, qui s'élevait à 10 075.80 € HT, a été revu à la hausse, le projet ayant évolué au vu d'éléments nouveaux, le montant global de l'opération est actualisé à 17 762.24 € HT.

Madame Le Maire propose de solliciter les aides suivantes, au taux maximum sur le projet réactualisé :

- FEADER
- Communauté de Communes du Haut Trégor, dans le cadre de sa compétence tourisme.

(L'aide du Conseil Général reste sur la base initiale de 10 705.80 €, le contrat station n'existant plus).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Valide le projet réactualisé et adopte le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant en euros HT	Origine	Montant en euros
Accompagnement par un éco-interprète (18jours)	3 658.00 €	FEADER	5 615.39 €
Conception et impression d'un livret (2 000 exemplaires)	4 229.00 €	C.C.H.T.	3 529.95 €
Illustrations pour le livret	6 504.00 €	Conseil Général	1 512.00 €
Conception et impression de plaquettes (balisage)	3 371.24 €	Commune de Plougrescant	7 104.90 €
		- vente des livrets 2 000 x 2,5 € = 5 000 €	
		- reste à financer= 2 104.90€	
Total dépenses	17 762.24 €	Total recettes	17 762.24 €

Et **DONNE POUVOIR** à Madame Le maire de solliciter les différentes subventions auprès des organismes cités.

2 – COMPOSITION DE LA CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Madame le Maire précise que l'appel aux volontaires a été diffusé par le biais d'infos locales, site internet et la lettre de la mairie.

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Présente à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux la liste des contribuables susceptibles d'être désignés membres de la C.C.I.D. :

TITULAIRES

Jean François CORRE
Paul LE BOURDONNEC (EXT)
Gaëlle LE TOULOUZAN
Marc PONSONNET
Claudine LAHAYE
Claude CARPENTIER
Nathalie URVOAS
Gérard COUILLABIN
Roland PATEZOUR
Marie-Françoise ALLAIN
Philippe DERRIEN
Cécile HERVÉ

Suppléants

Yves JEZEQUEL
Raymond HAZE
Jean Pierre MEYNIEL
Cécile MILON
Jeannie MINDU
Jean Pierre LE GUILLOU (EXT)
Joël JULOU
Véronique LE CALVEZ
Jean NEUKUM
Roger KERAMBRUN
Gérard PONGERARD
Marie-Thérèse PRIGENT

3 – Informations sur l'école:

A- Les rythmes scolaires :

Madame le Maire nous informe que suite à la réunion avec les membres du comité de pilotage du 2 juin dernier, la commune maintient les jours et heures indiqués dans le PETD provisoire voté en conseil municipal le 25 novembre 2013, les mardis et vendredis de 15h à 16h30.

Pour les repas "seniors" du mercredi midi, la commune souhaite garder ce principe et la cantine serait possible pour un certain nombre d'enfants, prioritairement de parents travaillant.

La CCHT a fait plusieurs propositions en intervenants pour toute l'année scolaire :

- Sport, Musique, Travaux manuels, Environnement, multimédia

D'autres animateurs ont été reçus et permettront d'organiser pour la rentrée scolaire 2014/2015, et sur toute l'année, des activités variées. Du personnel est impliqué dans ces activités : les ATSEM, la garde du littoral, le cuisinier et l'aide-cuisinière, Madame Sylviane LE PICHOURON étant la coordonnatrice.

Monsieur Gilbert RANNOU nous explique que, pour les enfants allant au Centre de Loisirs le mercredi après midi, un transport est envisageable pour prendre les enfants de l'école avant 12h30 et ils pourront manger dans la cantine du Centre de Loisirs.

Monsieur Gilbert RANNOU nous précise qu'il y aura 5 groupes pour la rentrée. Certains groupes seront animés par les ATSEM, d'autres par des animateurs de la CCHT. Cette répartition étant difficile à organiser, il manquera à une période un animateur, d'où l'hypothèse de faire des animations avec le cuisinier, ou la garde du littoral.

Monsieur Roger KERAMBRUN nous interpelle sur le fait d'être vigilant pour le transport "enfance-jeunesse" avec la ville de Penvenan, car il dispose déjà d'un bus.

Une réunion publique sera proposée le jeudi 03 juillet 2014 en mairie, à partir de 18h00, aux parents dont les enfants sont scolarisés sur la commune de Plougrescant : présentation de l'organisation et échanges.

B- L'aménagement de la prochaine rentrée scolaire :

Madame le Maire nous informe que pour la rentrée scolaire 2014/2015 la commune souhaite acquérir une mallette pédagogique contenant des tablettes numériques, associées à un tableau interactif, pour les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2, dans un premier temps.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir pour la rentrée scolaire 2014 -2015, une mallette pédagogique équipée de 16 tablettes numériques et d'un tableau interactif.

S'ajoute l'achat de pinces permettant de créer des dessins sur la tablette.

Ces équipements seront destinés aux enfants de l'école primaire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer tous les bons de commandes nécessaires à cette acquisition ainsi que ses mandatements.

De plus certains réaménagements sont prévus, par l'achat de 12 lits adaptés aux enfants, ainsi que du nouveau mobilier dans la bibliothèque et la classe des maternelles. (Casier, étagères, peinture, ventilation des classes ...)

4 – Informations sur les travaux de voirie

A- Classement de la voirie communale

Madame le Maire informe le conseil que le classement de la voirie communale sera reporté, en conseil municipal, en raison d'études topographiques qui sont en cours de réalisation sur la commune, en particulier sur le littoral.

En effet, suite aux différentes tempêtes, certaines de nos routes vont devenir des routes publiques et non plus communales.

Ce dossier sera, par conséquent, traité dès retours de ces études.

B- Mise en place du radar pédagogique

Madame le Maire informe le conseil que dès la mi-juin, le radar sera installé sur la commune, et pour commencer il sera installé à l'entrée du bourg. Son installation a pris un peu de retard car la commune est en attente d'un poteau permettant de le déplacer.

Il sera déplacé autant que de besoin.

L'objectif : Prévention de la vitesse

Certains élus proposent l'idée de mettre un radar pédagogique spécifique, avec le service des routes du Conseil Général, sur la route de Beg Vilin, en face des constructions pour personnes âgées non dépendantes, pour permettre de connaître la vitesse effective des véhicules et les moyens de transport les plus utilisés sur cet axe, sur une période d'une semaine.

Par la suite, un aménagement, type chicanes, sera réalisé, pour tester les effets de ces installations sur la vitesse.

C – Réaménagement du bourg

Madame le Maire informe le Conseil qu'en lien avec le service des routes du Conseil Général, une réorganisation de la partie "Office du Tourisme – Boulangerie et parking", sera réalisée avant la période estivale, par le déplacement des jardinières de fleurs notamment, en arrière du caniveau.

Une rencontre avec Mr BOTHOREL a eu lieu sur ce projet, validé par ses soins.

La commune maintient jusqu'à fin août le tracé au sol existant. Une révision est prévue pour la rentrée avec les services du Conseil Général.

Madame le Maire précise que s'agissant d'une route départementale, il faut l'accord du Conseil Général. Dans tous les cas de figure, il doit être informé de toutes modifications.

D – Rue du 19 mars 1962

Madame le Maire apporte quelques précisions sur les travaux d'aménagement de la route :

- Après plusieurs visites sur chantier, certaines en présence des habitants, des réajustements s'avèrent nécessaires.
- En effet, les plans d'origine présentés lors d'une réunion publique vers la mi-décembre de l'année 2013, plans qui sont respectés par l'entreprise, demandent des améliorations.
- De ce fait, il y aura un retard dans la réception de fin de travaux, avec des pénalités liées à ce retard

Suite aux erreurs de "découpages", la Commune est en attente d'une proposition de l'entreprise pour colmater en y mettant une résine masquant ces découpages. Par conséquent, à ce jour le chantier est en suspens.

5 – Point sur la 5^{ème} tranche d'assainissement

Madame le Maire apporte quelques précisions :

Les contrôles du SPANC se déroulent depuis quelques jours sur les secteurs concernés.

La municipalité proposera une réunion publique le 10 juillet à 18h30, en mairie, aux habitants des rues de Kérlis et de Pempont : présentation des travaux, prévus en démarrage, en octobre prochain.

Il s'agit de 32 branchements et non de 30 comme indiqué au dernier Conseil Municipal.

6 – Informations générales sur les bâtiments communaux – logements communaux

Une visite des logements communaux a été effectuée par les élus pour faire un bilan sur leur état. La question qui peut se poser pour certains d'entre eux, est la vente ou des travaux de réhabilitation. En effet, pour certains logements des travaux importants sont nécessaires.

7– Arrêté du maire sur ses pouvoirs de Police :

L'arrêté du maire gardant ses pouvoirs de police doit être signé dans les 6 mois de la nomination du Président de la communauté de communes, sinon les pouvoirs du Maire en matière de Police, sont d'office transférés au Président.

Madame le Maire informe le conseil, qu'elle ne souhaite pas transmettre ses pouvoirs de Police.

8 – Questions Diverses :

A- Recrutement de 2 ASVP

Précision concernant l'emploi du temps : Du lundi au dimanche, avec une période de plus forte présence de la mi juillet à la mi août.

Le recrutement a été fait le 22 mai dernier :

2 personnes retenues :

Monsieur Frédéric URVOY

Monsieur Ronan CADIOU

Démarrage le 16 juin.

B – Sentiers du Littoral :

L'arrêté pris après les différentes tempêtes de cet hiver, d'interdiction de circuler sur les sentiers du littoral a été, en partie levé, sur la zone allant de Poul Stripo à Pors Scaff, lors du "jeu de piste" organisé par le CAP.

Depuis des élus sont allés vérifier l'état des chemins avec photos.

Une zone ressort particulièrement dangereuse entre le Varlen et le Castel.

Seul ce secteur sera avec une interdiction de passage, avec une proposition de contournement, qui reste encore à déterminer. Ce passage, dangereux, sera physiquement fermé.

Pour les autres, en dehors de quelques aménagements, avec entre autres de la rubalise, l'arrêté du maire pourra être levé. (courant juin)

C – Prévision pour l'automne : Éclairage solaire des abribus pour permettre une plus grande sécurité des enfants.

Une subvention à hauteur de 30 % pourra être sollicitée sur le budget des amendes de Police.

D - Cérémonie du 08 juin au monument de Crec'h Chapel, à 10h30, suivi du verre du souvenir en mairie.

E - Démarrage du marché estival : Le dimanche 22 juin jusqu'au dimanche 07 septembre.

Anne-Françoise PIEDALLU	
Gilbert RANNOU	
Nathalie URVOAS	
Gérard COUILLABIN	
Roland PATEZOUR	
Joël JULOU	Donne pouvoirs à Gérard COUILLABIN
Gérard PONGERARD	
Marie-Françoise ALLAIN	
Jean NEUKUM	
Véronique LE CALVEZ	
Cécile HERVE	
Hélène RICHARD	
Philippe DERRIEN	
Roger KERAMRBUN	
Marie-Thérèse PRIGENT	

Signatures :